Image not found or type unknown

Licenciement pour faute grave

Par **la lagouna**, le **09/03/2016** à **12:25**

Bonjour,
Je suis actuellement en contrat CUI dans une école.
La directrice souhaite porter plainte contre moi car une personne lui a donné des impressions écran dans lesquelles je demandais à mes amies sur Facebook ce qu'elles feraient si elles travailliaient dans une école et qu'la maîtresse faisait des fautes d'orthographe.En sachant que je n'ai mentionné ni l'école ni le nom de la maîtresse, je voudrais savoir si:
Je peux être licencié pour faute grave ou perte de confiance?
Si la maîtresse peut porter plainte pour diffamation?
Et ce que je risque.
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **09/03/2016** à **19:45**

Bonjour,
Une plainte pour ça, ce serait étonnant...
Il faudrait savoir si vous êtes en CDD ou CDI mais tant que vous n'êtes pas convoqué à un entretien préalable, il semble que vous n'ayez rien à craindre...
Des excuses seraient peut-être les bienvenues...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés